

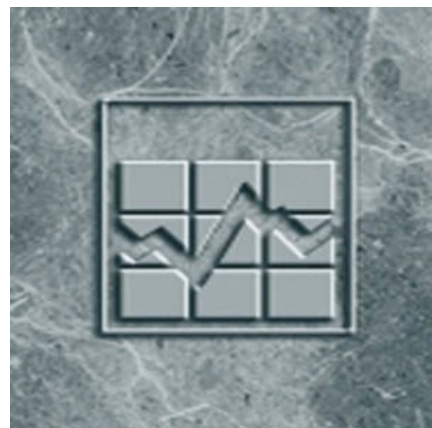
N° 75F0002M au catalogue
ISSN 1707-2867
ISBN 978-0-660-49767-9

Série de documents de recherche – Revenu

Tendances récentes des cotisations des familles à trois comptes d'épargne enregistrés

par Xuelin Zhang

Date de diffusion : le 17 octobre 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Tendances récentes des cotisations des familles à trois comptes d'épargne enregistrés

par Xuelin Zhang

1. Introduction

Le régime de pension agréé (RPA), le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le compte d'épargne libre d'impôt (CELL) représentent le troisième pilier du système de revenu de retraite du Canada¹. Les revenus provenant de ces sources constituent une part croissante du revenu total des Canadiens âgés. Par exemple, le revenu des régimes de pension privés atteignait 12,1 % du revenu total des Canadiens âgés de 65 ans et plus en 1976. En 2019, cette part avait atteint 35,0 %². Il est donc important d'évaluer la santé de ce troisième pilier du système de revenu de retraite du Canada.

Un aspect de la santé du système est l'entrée de capitaux dans celui-ci, et les principales questions sont : combien de Canadiens ont participé à ces trois comptes enregistrés et dans quelle mesure y ont-ils cotisé? De nombreuses études ont tenté de répondre à ces questions. Cependant, en raison des limites des données, la plupart des auteurs se sont concentrés uniquement sur les RPA, uniquement sur les RPA et les REER, ou uniquement sur les CELL³. Une exception est Mehdi et Roberts (2017), qui ont examiné le taux de cotisation des ménages à l'un ou à plusieurs des trois comptes enregistrés en 2015. Le présent article vise à élargir la portée de leurs travaux dans deux directions. En plus d'examiner le taux de cotisation, cet article traite également du montant des cotisations. De plus, il porte sur la participation aux trois comptes d'épargne enregistrés et les cotisations à ceux-ci sur une période de 12 ans (de 2009 à 2020), lorsque les données sur les trois comptes enregistrés étaient disponibles.

L'unité d'analyse de l'étude de Mehdi et Roberts (2017) était les ménages. Cela diffère des autres études qui portaient sur les cotisants individuels. L'étude menée par Morissette et Ostrovsky (2006) était la seule autre étude dans laquelle la participation à un régime de retraite et l'épargne-retraite des familles canadiennes ont été analysées. Les auteurs ont soutenu que l'état de préparation à la retraite était mieux évalué en examinant les cotisations totales de la famille à leurs régimes d'épargne-retraite. À la suite de ces études, les présents travaux permettent d'examiner la participation aux trois comptes d'épargne enregistrés et les cotisations à ceux-ci par les familles canadiennes.

Les données de cette analyse sont tirées de la Banque de données administratives longitudinales (DAL). Dans la Banque DAL, la famille de recensement est la seule unité familiale disponible. Par conséquent, la présente étude porte sur la participation à un RPA, à un REER et à un CELL, et les cotisations à ceux-ci, par les familles de recensement pendant la période allant de 2009 à 2020⁴.

2. La participation aux comptes d'épargne libre d'impôt augmente, alors que la participation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite fléchit

Le graphique 1 indique que la plupart des familles canadiennes ont cotisé à un ou à plusieurs des trois comptes d'épargne enregistrés. En 2009, plus de la moitié (52,3 %) des familles canadiennes ont participé à l'un ou à plusieurs des trois comptes enregistrés. La part a augmenté chaque année jusqu'en 2015, atteignant 57,9 %. Elle est ensuite demeurée stable pendant quelques années, variant entre 57,1 % et 57,3 % avant le début de la pandémie de COVID-19. En 2020, la part a atteint un sommet de 58,1 %.

1. Le premier pilier est composé de la pension de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, tandis que le deuxième pilier est composé du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.
2. Tableau 11-10-0239-01 de Statistique Canada.
3. Morissette et Ostrovsky (2007) ainsi que Messacar (2015) se sont concentrés sur le RPA et le REER, Messacar (2017) s'est concentré sur le REER et le CELL, et Lavecchia (2018) s'est concentré sur le CELL.
4. Les familles de recensement sont composées de couples avec ou sans enfants et de familles monoparentales avec enfants. Une personne vivant seule est également considérée comme une unité familiale dans la présente étude aux fins d'analyse statistique.

Le saviez-vous?

Les régimes de pension agréés (RPA) sont une forme d'épargne à imposition différée offerte par des employeurs ou des syndicats qui prévoit des prestations de pension à des employés retraités. Les cotisations aux RPA sont déductibles d'impôt et sont souvent égalées par l'employeur, mais la pension est imposée lorsqu'elle est reçue.

Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) permettent aux particuliers ou à leur conjoint de verser des cotisations déductibles d'impôt. Les cotisations sont plafonnées au montant le moins élevé entre un pourcentage fixe du revenu d'emploi d'un particulier de l'année précédente et une limite fixe (27 230 \$ pour 2020, en dollars courants). Le revenu versé au compte s'accumule à l'abri de l'impôt, mais tout retrait est, quant à lui, imposé. Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés jusqu'à l'âge de 71 ans, après quoi le REER est fermé et le particulier choisit soit de payer des impôts sur la valeur totale du portefeuille de REER ou de convertir le portefeuille en un fonds enregistré de revenu de retraite.

Les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) permettent aux résidents âgés de 18 ans et plus d'épargner jusqu'à une limite de cotisation annuelle (6 000 \$ de 2019 à 2022, en dollars courants). Les cotisations ne sont pas déductibles d'impôt, mais tout revenu gagné sur ces cotisations peut s'accumuler à l'abri de l'impôt dans le CELI. Le titulaire d'un CELI peut retirer des fonds du compte en tout temps, en franchise d'impôt. Les fonds retirés d'un CELI dans l'année courante viennent accroître du même montant les droits de cotisation d'une année subséquente.

À l'exception des limites de cotisation mentionnées ci-dessus et dans l'ensemble du texte, tous les montants mentionnés dans l'étude sont en dollars constants de 2020.

Les changements dans le taux global de participation s'expliquent par la forte augmentation du taux de participation à un CELI et la diminution graduelle du taux de participation à un REER. Le CELI a été mis en place en 2009, et le taux de participation des familles à un CELI a augmenté presque chaque année depuis. En 2009, un peu plus de 1 famille canadienne sur 5 (21,0 %) a cotisé à un CELI. Le taux de participation a fortement augmenté pour atteindre 36,0 % en 2015, lorsque la limite de cotisation a connu une hausse ponctuelle (elle est passée de 5 500 \$ à 10 000 \$, en dollars courants). Le taux de participation a légèrement diminué en 2016 (à 35,5 %), mais a recommencé à augmenter chaque année par la suite. En 2020, le taux de participation des familles canadiennes à un CELI a atteint un sommet de 39,4 %, près du double du niveau de 2009.

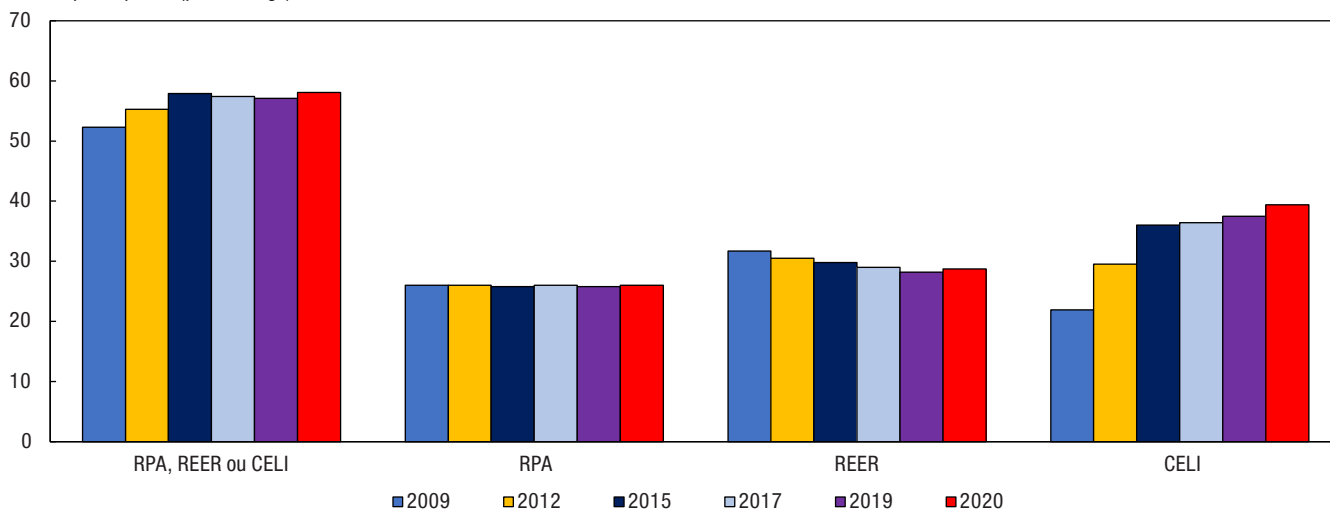
Les taux de participation à un REER et à un RPA ont évolué différemment de ceux du CELI. À partir de la fin des années 1990, le taux de participation des familles canadiennes à un REER a commencé à diminuer. La tendance à la baisse a continué jusqu'en 2019, tandis que la participation à un RPA est demeurée stable depuis le début des années 2000⁵. Par conséquent, le taux de participation à un CELI a dépassé le taux de participation à un RPA à partir de 2011. En 2013, le taux de participation des familles canadiennes à un CELI a dépassé leurs taux de participation à un RPA et à un REER.

Malgré la tendance à la baisse de la participation à un REER et de la tendance constante de la participation à un RPA avant 2020, le taux de participation à un REER et, dans une moindre mesure, le taux de participation à un RPA ont augmenté en 2020, tout comme le taux de participation à un CELI. Le taux de participation à un REER est passé de 28,2 % en 2019 à 28,7 % en 2020, alors que le taux de participation à un CELI est passé de 37,5 % à 39,4 %. Le taux de participation à un RPA est quant à lui passé de 25,8 % à 26,0 %. Les augmentations simultanées des taux de participation aux trois comptes enregistrés étaient principalement attribuables à l'augmentation relativement importante du revenu familial et à la réduction substantielle des dépenses de consommation cette année-là. Par exemple, le [revenu médian après impôt des familles canadiennes a augmenté de 7,1 % en 2020](#), reflétant une augmentation des transferts gouvernementaux, alors que les [dépenses des ménages ont diminué de 6,8 %](#). Par conséquent, le [taux d'épargne net des ménages canadiens a fortement augmenté pour se chiffrer à 26,5 % au cours du premier trimestre de 2020 et est demeuré élevé au cours du troisième et du quatrième trimestre, soit à 13,0 % et à 11,0 %, respectivement](#). Une partie de cette épargne supplémentaire a probablement été versée dans l'un ou plusieurs des comptes d'épargne enregistrés.

5. Les taux de participation à un RPA et à un REER au cours des années antérieures se trouvent au graphique A.1 de l'annexe.

Graphique 1**Taux de participation des familles aux comptes d'épargne enregistrés, selon certaines années**

taux de participation (pourcentage)



Note : RPA = régime de pension agréé, REER = régime enregistré d'épargne-retraite, et CELI = compte d'épargne libre d'impôt.

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

3. Une part accrue des cotisations totales est attribuable au compte d'épargne libre d'impôt

Les cotisations totales à l'un ou à plusieurs des trois comptes enregistrés ont considérablement augmenté depuis 2009. Les cotisations moyennes ont augmenté de 54,4 % entre 2009 et 2020 pour passer de 10 345 \$ à 15 970 \$. Une partie de la forte croissance des cotisations moyennes peut être attribuable à l'épargne supplémentaire en 2020 mentionnée plus haut⁶. Cependant, lorsque l'année 2020 est exclue, les cotisations moyennes des familles augmentent tout de même d'un impressionnant 39,5 % de 2009 à 2019. Par conséquent, la forte augmentation des cotisations totales des familles à l'un ou à plusieurs des comptes enregistrés ne peut pas s'expliquer seulement par l'augmentation des transferts gouvernementaux ou la réduction des dépenses de consommation.

Tableau 1**Cotisations moyennes et part des cotisations totales de chaque compte d'épargne enregistré**

Année	Cotisations moyennes				Part des cotisations totales		
	Total	RPA	REER	CELI	RPA	REER	CELI
	dollars				pourcentage		
2009	10 345	4 690	8 410	6 975	22,5	49,2	28,2
2010	11 010	4 815	8 495	7 925	21,3	45,3	33,4
2011	11 250	4 945	8 360	8 175	21,0	42,1	37,0
2012	11 445	5 150	8 580	8 040	21,1	41,4	37,4
2013	12 215	5 435	8 855	8 735	20,5	39,0	40,5
2014	12 650	5 645	8 905	9 105	20,2	37,1	42,7
2015	14 155	5 810	8 870	11 260	18,3	32,3	49,5
2016	13 395	5 905	9 115	9 775	19,8	34,9	45,3
2017	13 980	5 965	9 305	10 365	19,3	33,6	47,1
2018	14 170	5 910	9 315	10 550	18,9	32,8	48,3
2019	14 430	5 915	9 485	10 800	18,5	32,4	49,1
2020	15 970	5 960	10 185	12 205	16,7	31,5	51,8

Note : RPA = régime de pension agréé, REER = régime enregistré d'épargne-retraite, et CELI = compte d'épargne libre d'impôt.

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

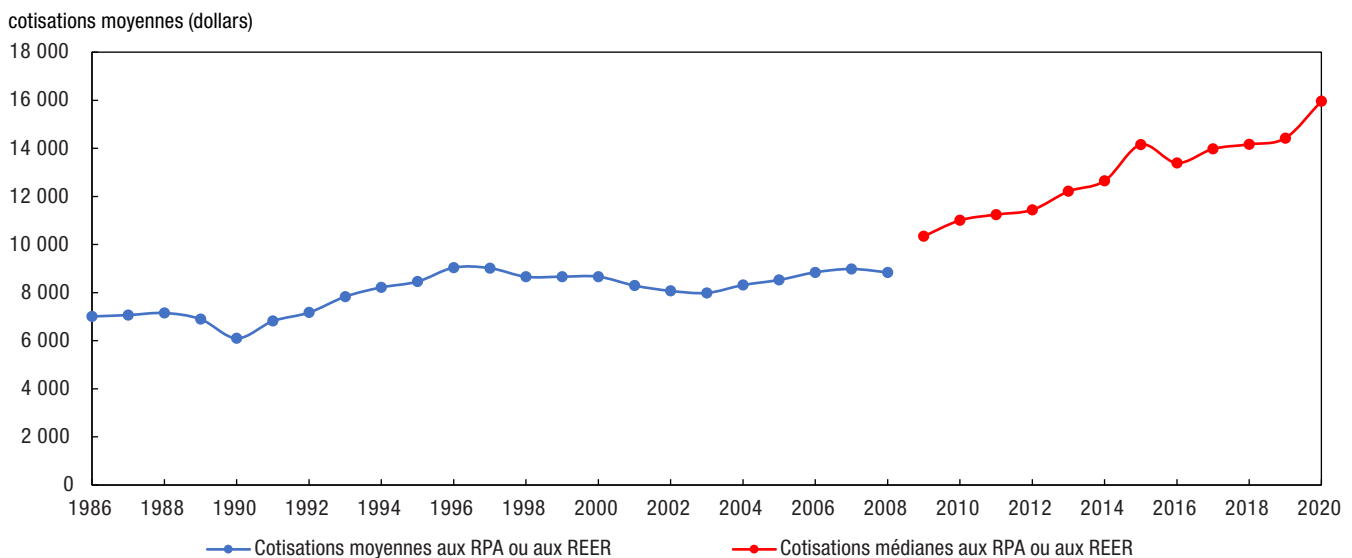
6. Selon un rapport de la [Banque du Canada](#), les Canadiens avaient accumulé, en moyenne, 5 800 \$ d'économies supplémentaires à la fin de l'année 2020.

Le lancement du CELI a probablement plutôt modifié les habitudes d'épargne des familles canadiennes. D'un côté, les cotisations à un CELI ont augmenté beaucoup plus rapidement que les cotisations aux deux autres régimes enregistrés. Le tableau 1 montre que les cotisations moyennes à un RPA ont augmenté de 27,1 % entre 2009 et 2020, et celles à un REER ont crû de 21,1 %. En revanche, les cotisations moyennes à un CELI ont augmenté de 75,0 %. Par conséquent, les cotisations à un CELI représentaient une part accrue des cotisations totales. Au cours de l'année de lancement du CELI, les cotisations à un CELI représentaient 28,2 % des cotisations totales effectuées par les familles canadiennes à l'un ou à plusieurs des trois comptes enregistrés. Même si elles étaient bien en dessous de la part des cotisations à un REER (49,2 %), elles dépassaient déjà la part des cotisations à un RPA (22,5 %). Cependant, en 2013, la part des cotisations à un CELI était de 40,5 %, ce qui est supérieur aux parts des cotisations à un RPA (20,5 %) et à un REER (39,0 %). En 2020, les cotisations à un CELI (51,8 %) représentaient plus de la moitié des cotisations totales aux trois comptes enregistrés.

D'un autre côté, la trajectoire de croissance des cotisations des familles aux comptes enregistrés semble avoir changé de façon permanente après le lancement du CELI. Le graphique 2 montre les cotisations moyennes des familles à l'un ou à deux des comptes enregistrés (RPA ou REER) au cours de la période allant de 1986 à 2008, ainsi que les cotisations moyennes à l'un ou à plusieurs des trois comptes enregistrés (RPA, REER ou CELI) pour la période allant de 2009 à 2020. Tel qu'il est illustré, la pente de la trajectoire de croissance était beaucoup plus abrupte au cours de la période allant de 2009 à 2020 qu'au cours de la période allant de 1986 à 2008, ce qui indique qu'un rythme de croissance plus rapide des cotisations des familles aux comptes enregistrés s'est amorcé après le lancement du CELI⁷.

Graphique 2

Cotisations moyennes à l'un ou à plusieurs des comptes d'épargne enregistrés



Note : RPA = régime de pension agréé, REER = régime enregistré d'épargne-retraite, et CELI = compte d'épargne libre d'impôt.

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

Une explication possible de la nouvelle trajectoire de croissance est que le CELI offre des mesures incitant les familles de différentes catégories de revenus à épargner. Les familles à revenu élevé ayant de l'épargne supplémentaire peuvent ne pas avoir suffisamment de droits de cotisation. Sans le CELI, l'épargne supplémentaire de ces familles pourrait générer un revenu imposable supplémentaire et peut-être les placer dans une tranche d'imposition plus élevée. Par conséquent, le CELI offre un outil avantageux sur le plan fiscal aux familles à revenu élevé pour faire croître leur épargne. En revanche, les impôts à payer sont généralement faibles pour les familles

7. Lorsqu'un modèle de régression simple a été estimé au moyen des logarithmes naturels des cotisations moyennes comme variable dépendante et du temps comme variable indépendante, l'estimation de la pente (coefficients du temps) pour la période allant de 2009 à 2020 était de 0,0357, près de trois fois plus élevée que l'estimation de la pente pour la période allant de 1986 à 2008 (0,0125) [toutes les estimations étaient statistiquement significatives au niveau de confiance de 99 %].

ayant un revenu faible à modéré. Par conséquent, il n'est pas efficace sur le plan fiscal de placer ses économies dans un REER. De plus, les retraits futurs de leur compte REER peuvent également réduire leurs prestations de retraite des pensions publiques. Plus important encore, épargner pour les jours plus difficiles est essentiel pour ces familles. Sans le CELI, elles devraient placer ce type d'économies dans un compte d'épargne ou d'investissement ordinaire dont les intérêts ou d'autres gains pourraient réduire certains transferts gouvernementaux fondés sur le revenu, ou même rendre ces familles non admissibles à certains de ces transferts. Grâce au CELI, ces risques ont été éliminés, que ce soit en tant qu'un véhicule d'épargne à court terme ou en tant qu'outil d'épargne retraite pour les familles à revenu faible ou modéré.

Étant donné la tendance à la baisse de la participation à un REER, il est naturel de se demander si les cotisations à un CELI diminuent l'épargne dans un REER, et, si oui, dans quelle mesure. Sans observer les habitudes de cotisations des mêmes familles au fil du temps, il est difficile de répondre à ces questions. Cependant, comme il a été mentionné plus tôt, avant le lancement du CELI en 2009, le taux de participation à un REER diminuait déjà depuis environ une décennie. Le CELI a seulement été rendu public en 2008 par l'intermédiaire du budget fédéral. Par conséquent, d'autres facteurs doivent avoir contribué à la baisse du taux de participation à un REER avant 2009, et ces facteurs ont probablement persisté après 2009⁸. Le CELI n'était, tout au plus, que l'un des facteurs sous-jacents à la tendance à la baisse de la participation à un REER.

4. Les cotisations aux comptes enregistrés deviennent plus inégales

Bien que le modèle de croissance des cotisations des familles aux comptes enregistrés fournisse des renseignements intéressants dans l'ensemble, il ne démontre pas les différences entre les groupes de familles faisant des cotisations. Les sections suivantes portent sur les écarts de cotisation entre les familles, en commençant par les inégalités en matière de cotisations des familles aux comptes enregistrés.

Une comparaison entre les cotisations moyennes et médianes des familles au cours de la dernière décennie montre que les cotisations moyennes dépassaient toujours les cotisations médianes aux trois comptes enregistrés (tableau 2). Dans le cas du RPA, les cotisations moyennes étaient 1,3 fois plus élevées que les cotisations médianes, alors que les cotisations moyennes à un REER et à un CELI étaient environ 1,5 et 1,6 fois plus élevées que leurs médianes respectives. Cela sous-entend que les distributions des cotisations déviaient vers la droite et qu'une inégalité considérable existait dans les cotisations des familles à ces comptes enregistrés.

Tableau 2
Cotisations médianes et ratio des cotisations moyennes aux cotisations médianes

Année	Cotisations totales		Cotisations à un RPA		Cotisations à un REER		Cotisations à un CELI	
	Médiane	Ratio moyenne-médiane	Médiane	Ratio moyenne-médiane	Médiane	Ratio moyenne-médiane	Médiane	Ratio moyenne-médiane
	dollars	nombre	dollars	nombre	dollars	nombre	dollars	nombre
2009	6 000	1,7	3 625	1,3	4 130	1,4	5 990	1,2
2010	6 755	1,6	3 710	1,3	4 195	1,4	5 880	1,3
2011	6 765	1,7	3 795	1,3	4 115	1,5	5 715	1,4
2012	6 730	1,7	3 955	1,3	4 165	1,5	5 630	1,4
2013	6 955	1,8	4 180	1,3	4 280	1,4	6 135	1,4
2014	7 115	1,8	4 310	1,3	4 270	1,5	6 020	1,5
2015	8 305	1,7	4 425	1,3	4 110	1,5	5 950	1,9
2016	7 340	1,8	4 510	1,3	4 160	1,6	5 825	1,7
2017	7 425	1,9	4 500	1,3	4 200	1,6	5 780	1,8
2018	7 510	1,9	4 510	1,3	4 135	1,6	5 650	1,9
2019	7 560	1,9	4 550	1,3	4 230	1,6	6 045	1,8
2020	8 240	1,9	4 615	1,3	4 600	1,7	6 000	2,0

Note : RPA = régime de pension agréé, REER = régime enregistré d'épargne-retraite, et CELI = compte d'épargne libre d'impôt.

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

8. Ces facteurs comprennent la [réduction du taux d'imposition sur le revenu depuis la fin des années 1990](#), une réforme majeure des régimes enregistrés d'épargne-études à partir du milieu des années 1990 (Imbeau, 2015) et l'augmentation des investissements dans les biens immobiliers par les Canadiens (tableaux 34-10-0095, 17-10-0005 et 18-10-0005 de Statistique Canada), entre autres.

De même, les taux de croissance des cotisations moyennes à un REER et à un RPA étaient beaucoup plus élevés que les taux de croissance des cotisations médianes. Comme il a été vu plus tôt, entre 2009 et 2020, les cotisations moyennes à un RPA, à un REER et à un CELI ont augmenté de 27,1 %, de 21,1 % et de 75,0 %, respectivement. Cependant, les médianes correspondantes (tableau 2) ont augmenté de 27,3 %, de 11,4 % et de 0,2 %. Puisque les cotisations moyennes et médianes à un RPA croissaient environ au même rythme, le ratio des cotisations moyennes aux cotisations médianes à un RPA est demeuré à 1,3 au cours de ces 12 années. En revanche, le ratio des cotisations moyennes aux cotisations médianes à un REER est passé de 1,4 à 1,7, alors que le ratio des cotisations moyennes aux cotisations médianes à un CELI est passé de 1,2 à 2,0. Cette augmentation des écarts entre la moyenne et la médiane indique que les inégalités en matière de cotisations à un REER et à un CELI ont augmenté au fil du temps.

Une façon simple d'évaluer l'inégalité en matière de cotisations est de comparer la part des cotisations versées par les familles effectuant les cotisations les plus élevées avec la part des cotisations versées par les familles effectuant les cotisations les moins élevées. La moitié supérieure du graphique 3 contient ces comparaisons. Elle montre que dans chacun des comptes enregistrés, la part des cotisations effectuées par les familles du décile effectuant les cotisations les plus élevées dépassait presque toujours la part des cotisations effectuées par la moitié des familles effectuant les cotisations les moins élevées, ce qui confirme l'observation que l'inégalité en matière de cotisations existait pour chaque compte enregistré⁹. La moitié inférieure du graphique contient un autre indicateur de l'inégalité — le coefficient de Gini des cotisations familiales ajustées aux comptes enregistrés¹⁰. Les estimations du coefficient de Gini confirment également l'existence de l'inégalité quant aux cotisations des familles.

Cependant, la portée de l'inégalité est différente dans les trois comptes enregistrés. L'inégalité des cotisations à un REER et, en particulier, au cours des dernières années, des cotisations à un CELI était considérablement plus élevée que l'inégalité des cotisations à un RPA. La part des cotisations à un RPA des familles cotisantes du décile supérieur surpassait la part des familles cotisantes de la moitié inférieure, mais ne représentait pas le double. En revanche, la part des familles cotisant à un REER du décile supérieur était plus de quatre fois plus élevée que la part des familles cotisant à un REER de la moitié inférieure, ce qui est également le cas pour la distribution des cotisations à un CELI depuis 2015. Les estimations du coefficient de Gini indiquent également que les inégalités dans les cotisations à un REER, et plus récemment à un CELI, étaient beaucoup plus élevées que les inégalités dans les cotisations à un RPA.

Les cotisations à chacun des comptes enregistrés sont également devenues plus inégales au cours de ces 12 années. Le coefficient de Gini a augmenté dans les trois comptes enregistrés. L'augmentation relative aux cotisations à un RPA était très faible (elle est passée de 0,44 en 2009 à 0,45 en 2020), alors que l'augmentation relative aux cotisations à un REER était modeste (elle est passée de 0,60 à 0,63). Cependant, le coefficient de Gini relatif aux cotisations à un CELI a doublé pour passer de 0,31 en 2009 à 0,62 en 2020. La forte augmentation du coefficient de Gini en ce qui concerne les cotisations à un CELI était probablement attribuable à l'augmentation considérable des cotisations versées par les familles effectuant les cotisations les plus élevées. Les cotisations moyennes variaient entre 200 \$ et 325 \$ au cours de ces 12 années pour les familles cotisantes du décile inférieur. En revanche, les cotisations moyennes effectuées par les familles cotisantes du décile supérieur ont plus que quadruplé pour passer de 14 370 \$ en 2009 à 58 610 \$ en 2020.

Les changements aux parts de cotisations versées par les familles effectuant les cotisations les plus élevées et celles effectuant les cotisations les moins élevées indiquent également que la voie vers la croissance des inégalités était différente d'un compte enregistré à un autre. L'augmentation de l'inégalité des cotisations à un CELI était accompagnée d'une hausse considérable de la part des familles du décile supérieur et d'une diminution considérable de la part des familles de la moitié inférieure. En revanche, la part des familles du décile supérieur dans les cotisations à un RPA n'a pas changé entre 2009 et 2020, alors que la part des familles cotisantes de la moitié inférieure a diminué, ce qui indique que l'inégalité a augmenté entre les familles cotisantes de la moitié inférieure et de la moitié supérieure. En ce qui concerne les cotisations à un REER, la part des familles cotisantes du décile supérieur a augmenté d'une façon qui a plus que compensé la diminution de la part des familles

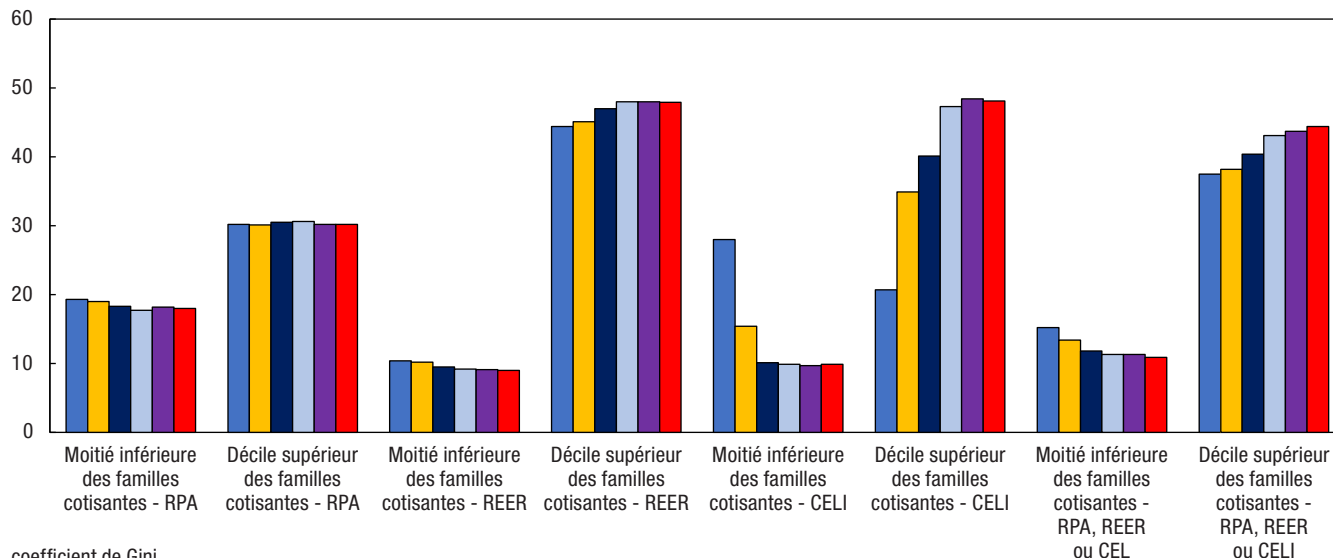
9. La seule exception a eu lieu en 2009, lorsque le CELI a été instauré et que les cotisants du décile supérieur ont effectué 20,7 % des cotisations à un CELI, alors que les cotisants de la moitié inférieure ont effectué 28,0 % des cotisations totales à un CELI.

10. Les cotisations ajustées des familles sont les cotisations des familles divisées par la racine carrée du nombre d'adultes au sein de la famille. Le coefficient de Gini varie entre 0 et 1, où 0 indique que toutes les familles cotisent de façon égale et 1 indique que toutes les cotisations ont été effectuées par les familles effectuant les cotisations les plus élevées.

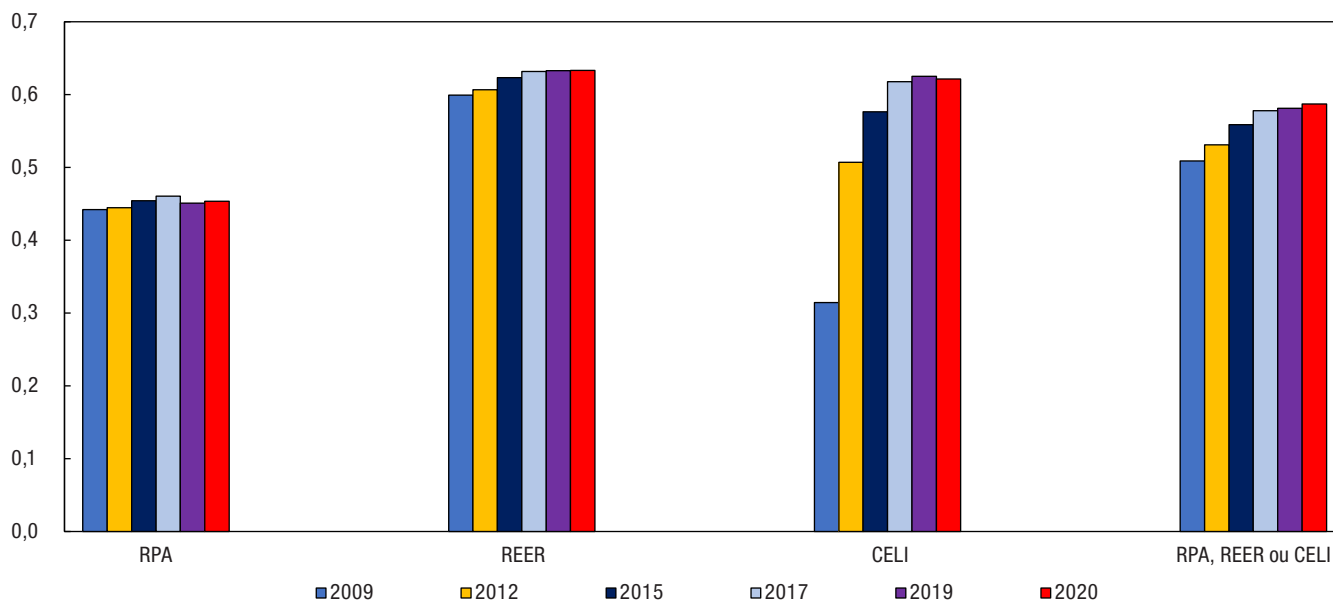
cotisantes de la moitié inférieure, ce qui indique que la part des familles cotisantes de la moitié supérieure a également diminué et que, par conséquent, l'inégalité a augmenté entre les familles cotisantes du décile supérieur et les autres.

Graphique 3
Parts des cotisations des familles cotisantes du décile supérieur et de la moitié inférieure et coefficients de Gini des cotisations des familles, selon certaines années

part des cotisations (pourcentage)



coefficient de Gini



Note : RPA = régime de pension agréé, REER = régime enregistré d'épargne-retraite, et CELI = compte d'épargne libre d'impôt.

Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

Puisque l'inégalité existait et augmentait en ce qui concerne les cotisations à chacun des trois comptes enregistrés, il est naturel de voir que l'inégalité existait et augmentait également dans les cotisations totales. Comme il est indiqué dans le graphique 3, la part des familles cotisantes du décile supérieur qui ont cotisé à l'un ou à plusieurs des trois comptes enregistrés a largement dépassé la part de leurs homologues dans la moitié inférieure. De plus, la part des familles du décile supérieur a augmenté, alors que la part des familles de la moitié inférieure a diminué. Par conséquent, le coefficient de Gini relatif aux cotisations ajustées est passé de 0,51 en 2009 à 0,59 en 2020.

5. Les familles à revenu élevé sont plus susceptibles de participer à des comptes enregistrés et d'y cotiser davantage

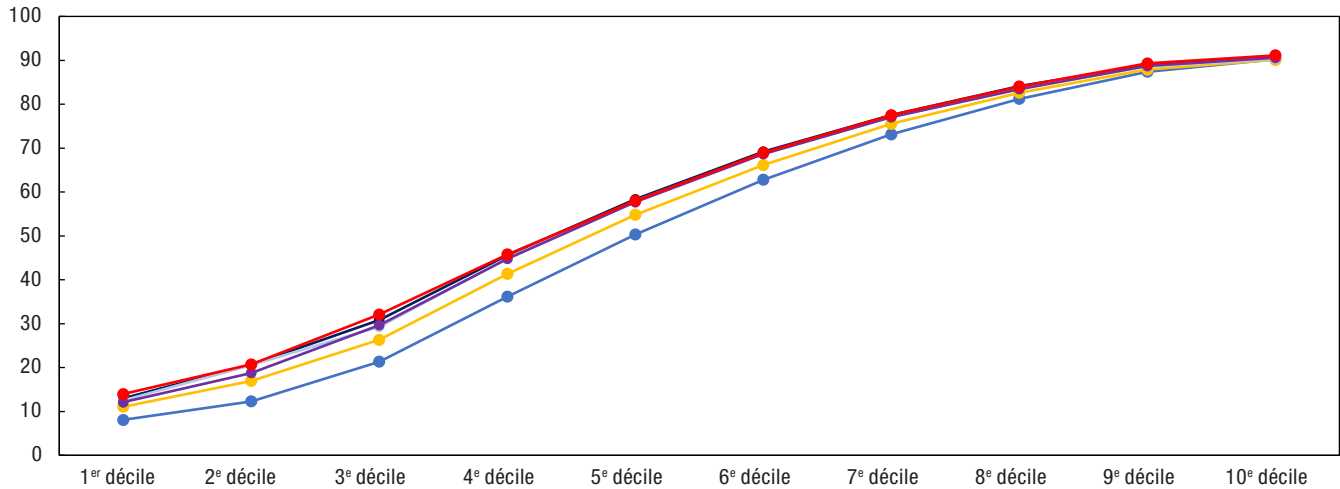
La section précédente a porté sur les écarts de cotisations aux trois comptes enregistrés entre les familles effectuant les cotisations les plus élevées et celles effectuant les cotisations les moins élevées. La présente section permet d'examiner les écarts de cotisation en fonction du revenu total des familles. Puisque les économies d'une famille sont la différence entre son revenu et sa consommation, les familles à revenu plus faible sont susceptibles de consommer la totalité ou une grande partie de leur revenu et de moins économiser que les familles à revenu plus élevé. Comme il est montré au graphique 4, cette relation est la même pour les cotisations des familles canadiennes à leurs comptes d'épargne enregistrés.

La moitié supérieure du graphique 4 montre qu'environ 1 famille canadienne sur 10 dans le décile inférieur de revenu avait des économies de retraite et que le taux de participation augmentait de façon constante chez les familles des déciles de revenu plus élevés. Chez les familles du décile supérieur, 9 familles sur 10 avaient des économies de retraite et leur taux de participation est essentiellement demeuré au même niveau au fil du temps. De plus, le taux de participation variait davantage entre les familles des déciles inférieurs de la répartition des revenus. Par exemple, pour les familles du deuxième décile de revenu, le taux de participation variait entre 12,3 % et 20,7 % de 2009 à 2020, alors que le taux de participation variait entre 81,2 % et 84,1 % pour les familles du huitième décile, ce qui indique que la participation à l'épargne-retraite était moins certaine chez les familles à faible revenu.

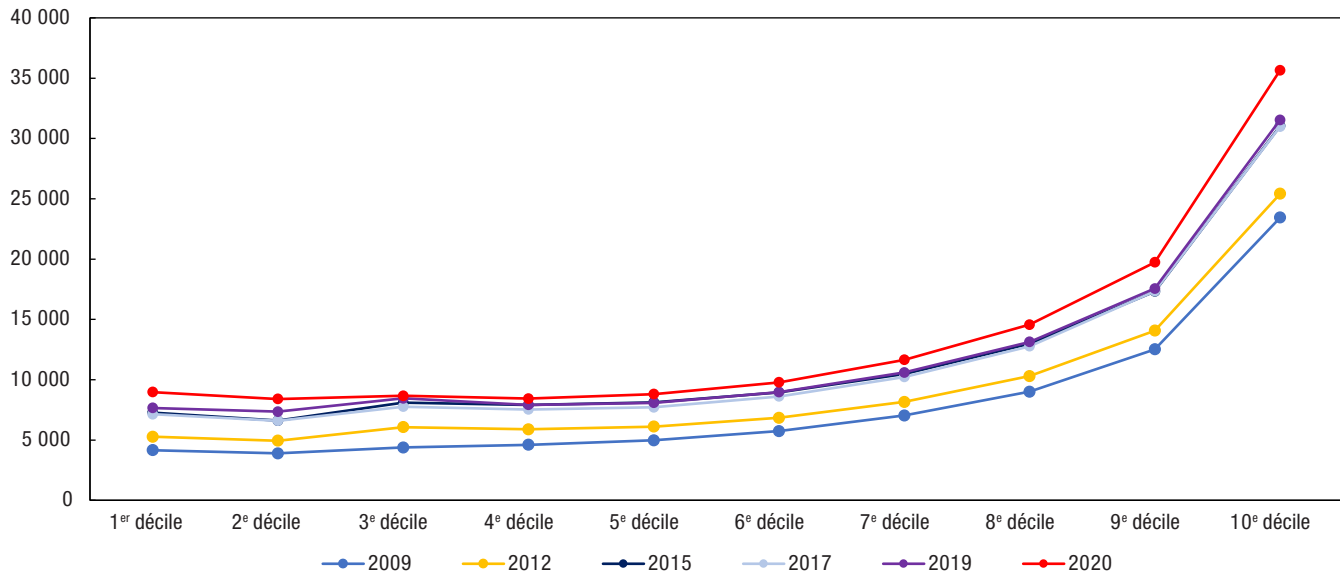
La moitié inférieure du graphique 4 montre que les familles à revenu élevé cotisaient davantage à leurs comptes d'épargne enregistrés que les familles à faible revenu. Par exemple, en 2020, les familles du décile supérieur ont versé, en moyenne, 35 650 \$ à leurs comptes d'épargne enregistrés. Ce montant était près de quatre fois plus élevé que les cotisations effectuées par les familles du décile inférieur (8 975 \$). De plus, malgré une corrélation généralement positive entre les économies et le revenu des familles dans la moitié inférieure de la répartition des revenus, cette corrélation ne tenait pas toujours. En 2009, les familles du décile inférieur ont versé, en moyenne, une cotisation de 4 160 \$, alors que les familles du cinquième décile ont versé un montant équivalant à 19,6 % de plus que celle-ci (4 975 \$). Cependant, en 2020, les cotisations moyennes effectuées par les familles du cinquième décile (8 475 \$) étaient inférieures de 5,5 % aux cotisations moyennes effectuées par les familles du décile inférieur (8 970 \$). En revanche, la relation positive s'est maintenue chaque année de 2009 à 2020 pour les familles de la moitié supérieure de la répartition des revenus. Les cotisations moyennes augmentaient encore davantage lorsque les familles passaient du sixième décile de revenu au dixième décile, soit de 19,2 % du sixième décile (9 780 \$) au septième décile (11 655 \$) et de 80,7 % du neuvième décile (19 730 \$) au décile supérieur (35 650 \$) en 2020.

Graphique 4**Part des familles participant à l'un ou à plusieurs des comptes d'épargne enregistrés et cotisations moyennes, selon le décile de revenu total des familles, selon certaines années**

taux de participation (pourcentage)



cotisations moyennes (dollars)



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

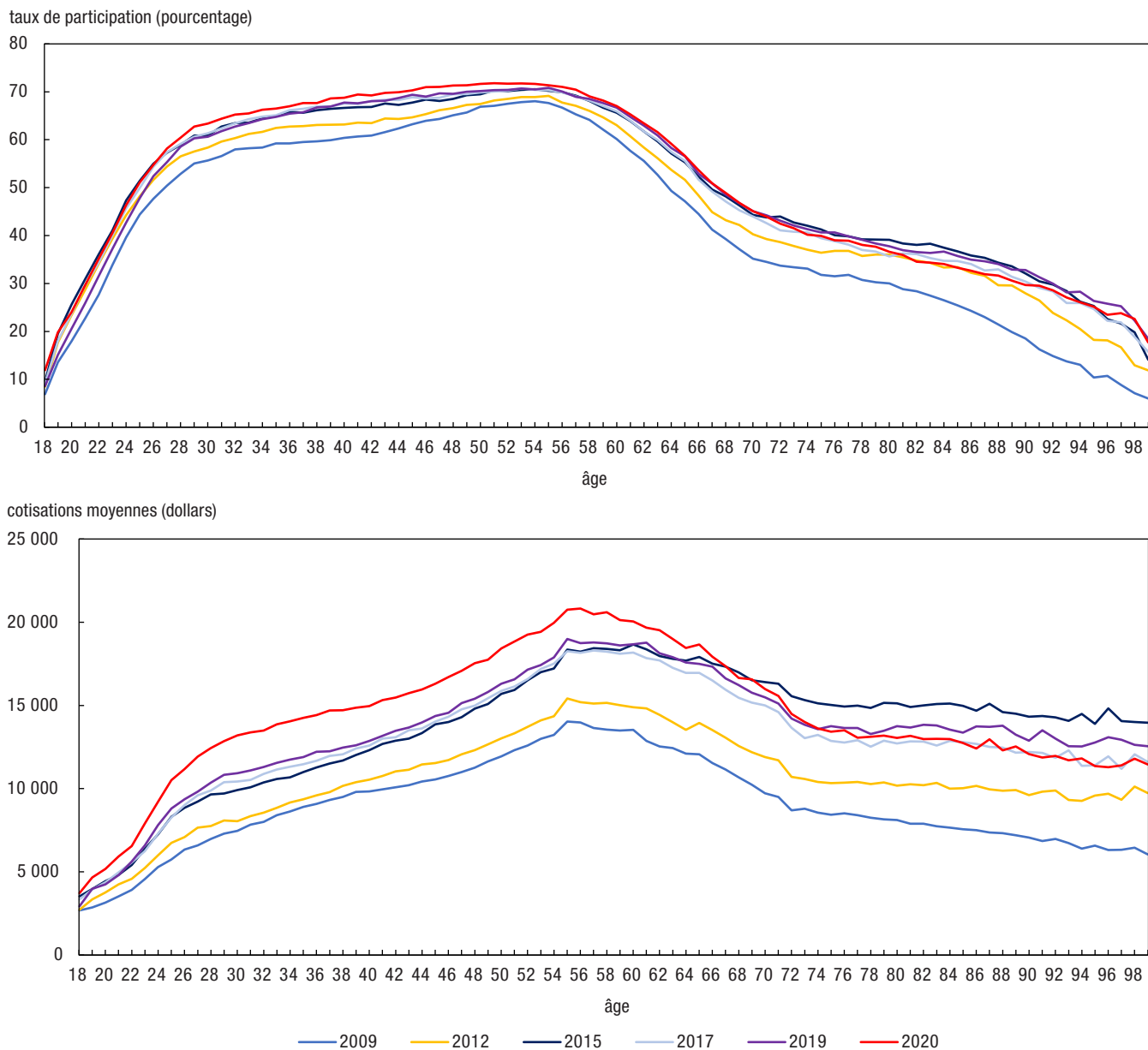
6. Les cotisations aux comptes enregistrés suivent le cycle de vie de la famille

Une cotisation à un compte enregistré est une forme d'épargne. Une théorie principale en matière d'épargne est l'hypothèse du cycle de vie, qui prédit une relation en bosse en fonction de l'âge de ceux qui épargnent et leur tendance à épargner ainsi que le montant de leur épargne.

En mettant l'accent sur les cotisations d'une famille à ses comptes enregistrés, l'âge de la personne repère de la famille est utilisé pour estimer le cycle de vie de la famille dans cette étude. On a constaté que la participation aux comptes enregistrés des familles canadiennes et leurs cotisations à ceux-ci suivent le cycle de vie des familles — la part des familles cotisant à des comptes enregistrés, et leurs cotisations moyennes à ceux-ci,

a démontré une tendance en bosse en fonction de l'âge de la personne repère de la famille (graphique 5)¹¹. La partie supérieure du graphique contient la part des familles canadiennes qui avaient cotisé à l'un ou à plusieurs des comptes d'épargne enregistrés, alors que la partie inférieure montre les cotisations moyennes effectuées par les familles. En général, moins de la moitié des familles avaient cotisé à leurs comptes enregistrés lorsque leur personne repère avait moins de 25 ans. La part augmentait rapidement lorsque l'âge de la personne repère se rapprochait de 30 ans. Ensuite, la part continuait d'augmenter, quoiqu'à un rythme plus lent, atteignant un sommet lorsque la personne repère était au début de la cinquantaine, puis commençait à diminuer une fois que la personne repère avait atteint l'âge de 55 ans, ce qui représente le début de la retraite précoce.

Graphique 5
Part des familles participant à l'un ou à plusieurs des comptes enregistrés et cotisations moyennes, selon l'âge de la personne repère de la famille, selon certaines années



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

11. La personne repère de la famille, ou le chef de famille, est la personne qui reçoit le revenu total le plus élevé parmi tous les membres de la famille. Si deux membres ou plus reçoivent le même revenu total, le plus vieux des deux est choisi comme personne repère. Si les deux ont le même revenu et ont le même âge, l'homme est considéré être la personne repère.

De même, les cotisations moyennes commençaient sous 5 000 \$ lorsque la personne repère de la famille était jeune, et augmentaient rapidement lorsque l'âge de la personne repère se rapprochait de 30 ans. Les cotisations moyennes continuaient d'augmenter à un rythme légèrement plus lent, atteignant un sommet lorsque la personne repère était âgée d'environ 54 ans, et diminuaient par la suite. Il convient de souligner que même si le taux de participation et le montant des cotisations diminuaient à mesure que la personne repère dépassait l'âge de 55 ans, les cotisations moyennes effectuées par les familles cotisantes continuaient d'être importantes. Une partie des cotisations importantes provenaient des cotisations effectuées par les membres de la famille qui étaient plus jeunes et étaient toujours admissibles à cotiser à leur RPA et à leur REER. Cependant, le CELI était un facteur beaucoup plus important de la forte participation et des cotisations importantes des familles dont la personne repère avait atteint l'âge de la retraite parce que, contrairement au RPA et au REER, tous les adultes peuvent cotiser à leur CELI, peu importe leur âge.

7. Les taux de participation et les cotisations sont plus élevés dans les quatre plus grandes provinces

La tendance à cotiser aux comptes enregistrés et les montants des cotisations sont différents dans l'ensemble du pays, ce qui est en grande partie attribuable aux différences liées aux facteurs comme le vieillissement de la population, le coût de la vie, l'emploi et le revenu¹². Le graphique 6 présente le taux de participation des familles à l'un ou à plusieurs des comptes enregistrés ainsi que les cotisations moyennes à ceux-ci. Pour gagner de l'espace, seules les données de certaines années (2014, 2015, 2019 et 2020) sont comprises dans le graphique¹³.

La moitié supérieure du graphique 6 indique que les taux de participation à un RPA, à un REER et à un CELI étaient plus faibles dans les provinces de l'Atlantique que dans les autres provinces. Une population plus âgée et des revenus plus faibles dans ces provinces étaient les facteurs probables derrière cette tendance. Les familles dans les trois territoires avaient le taux de participation à un RPA le plus élevé, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'une plus grande proportion d'employés travaillent dans le secteur public, où les employeurs sont plus susceptibles d'offrir un régime de retraite¹⁴. Cependant, les familles au Nunavut étaient les moins susceptibles de participer à un REER et à un CELI. Par conséquent, leur taux de participation à l'un ou à plusieurs des comptes enregistrés était plus faible que celui des familles des autres provinces et territoires.

Les familles au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan, où la couverture syndicale était relativement élevée, avaient des taux de participation plus élevés à un RPA que les familles des autres provinces¹⁵. Au Québec, où le coût de la vie était en général faible et le taux d'impôt provincial sur le revenu était plus élevé, les familles avaient également des taux de participation relativement élevés à un REER et à un CELI. Leur taux de participation à l'un ou à plusieurs des comptes enregistrés était plus élevé que dans les autres provinces et territoires en 2020. Les familles en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique avaient des taux de participation à un RPA comparativement plus faibles, mais leurs taux de participation à un REER et à un CELI étaient relativement élevés. Par conséquent, les familles dans ces provinces avaient également des taux de participation plus élevés à l'un ou à plusieurs des comptes enregistrés.

12. Une étude de Costa-Font et coll. (2018) indique que les normes culturelles sont une explication importante des différences à l'échelle du pays en matière d'habitudes d'épargne.

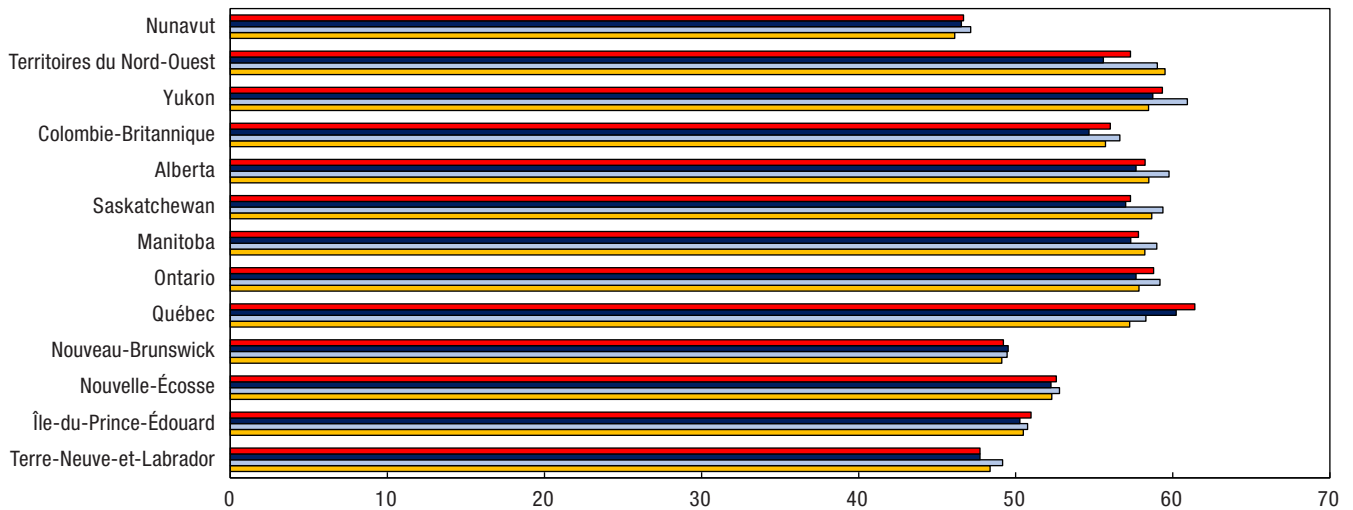
13. Les données des autres années montraient essentiellement les mêmes tendances qu'en 2014, 2015, 2019 et 2020.

14. Par exemple, en 2020, plus de 2 employés sur 5 dans les territoires travaillaient dans le domaine de l'éducation, des soins de santé et de l'administration publique (tableau 14-10-0392 de Statistique Canada).

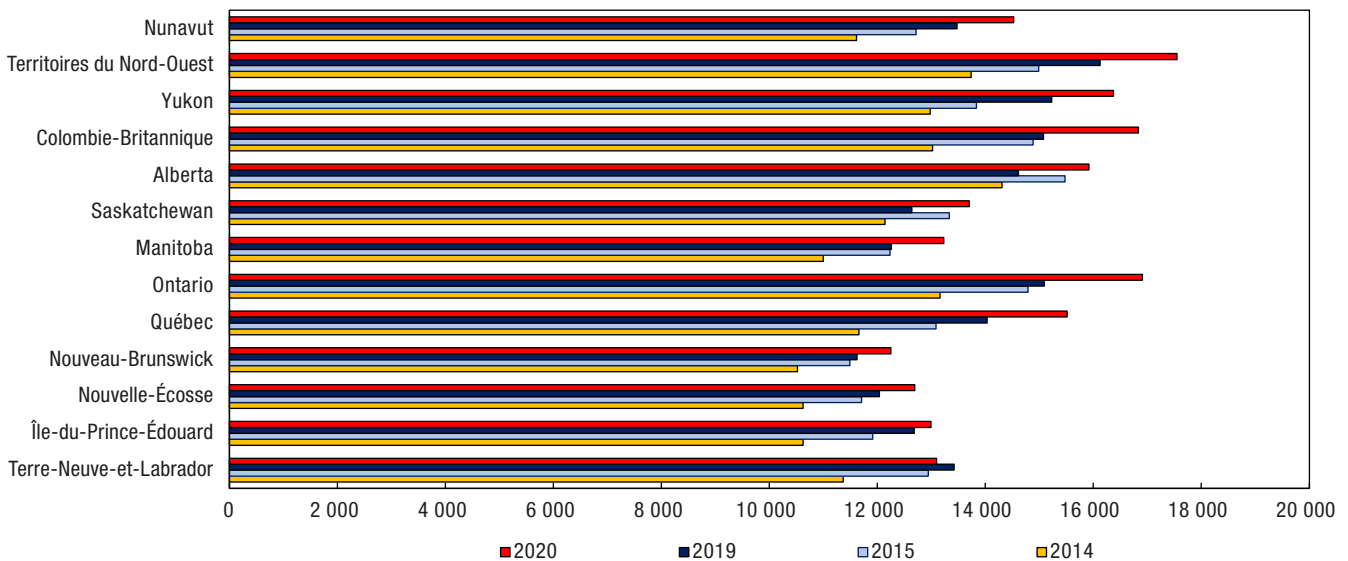
15. Voir le tableau 14-10-0070 de Statistique Canada.

Graphique 6
Taux de participation et cotisations moyennes dans les provinces et territoires, selon certaines années

taux de participation (pourcentage)



cotisations moyennes (dollars)



Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

La moitié inférieure du graphique 6 présente les cotisations moyennes à l'un ou à plusieurs des comptes d'épargne enregistrés au cours des mêmes années que dans la moitié supérieure. En Ontario, au Québec, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, où les familles avaient des taux de participation plus élevés, les familles cotisantes avaient également tendance à cotiser davantage à l'un ou à plusieurs des comptes enregistrés que les familles des autres provinces et du Nunavut. D'autre part, les familles dans les provinces de l'Atlantique, au Manitoba, en Saskatchewan et au Nunavut avaient des cotisations moyennes plus faibles. Dans toutes ces provinces et ce territoire, les cotisations moyennes à un CELI étaient moins élevées. Les familles dans les provinces de l'Atlantique, au Manitoba et en Saskatchewan avaient également des cotisations moyennes à un RPA moins élevées, alors que les familles en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba et en Saskatchewan avaient des cotisations moyennes à un REER moins élevées.

8. Regard vers l'avenir

Les données sur les cotisations à un RPA, à un REER et à un CELI en 2021 ne sont pas encore disponibles au niveau de la famille, mais les données disponibles sur les cotisations des particuliers à un REER et à un CELI laissent entendre que la tendance à la hausse des cotisations des familles à l'un ou à plusieurs des comptes enregistrés pourrait avoir continué.

En 2021, une part légèrement plus élevée (22,4 %, +0,1 point de pourcentage) des déclarants ont cotisé à un REER. Les cotisations médianes effectuées par les cotisants ont augmenté de 4,6 % pour passer de 3 600 \$ à 3 765 \$ (en dollars constants de 2020). Les données du Fichier des familles T1 indiquent que le [nombre de salariés et les salaires médians ont augmenté en 2021](#). La forte augmentation des salariés dans le secteur public, où le taux de cotisation à un RPA est relativement élevé, laisse entendre que le taux de participation à un RPA devrait avoir augmenté en 2021.

De même, les données provisoires indiquent que 3 déclarants canadiens sur 5 (59,8 %) ont cotisé à leur CELI en 2021, en hausse par rapport à 58,0 % au cours de l'année précédente. Les cotisations moyennes ont atteint 9 920 \$, ce qui représente une augmentation de 8,1 %. Cette augmentation n'était pas aussi élevée qu'en 2020 (11,3 %), mais était tout de même plus élevée qu'au cours de la plupart des autres années depuis le lancement du CELI. Puisque la participation à un CELI était plus fréquente et que les cotisations à un CELI dépassaient celles à un RPA et à un REER, les tendances à la hausse du taux de participation à l'un ou à plusieurs des comptes enregistrés et des cotisations à ceux-ci pourraient avoir perduré en 2021.

9. Résumé

Les RPA, les REER et les CELI représentent le « troisième pilier » du système de revenu de retraite au Canada, et le revenu provenant de ces sources joue un rôle de plus en plus important pour soutenir le bien-être des Canadiens âgés. Cet article permet d'examiner la participation des familles à ces comptes enregistrés ainsi que leurs cotisations à ceux-ci pour la période allant de 2009 à 2020.

On a constaté que le taux de participation à l'un ou à plusieurs des comptes enregistrés a augmenté et que cette croissance était attribuable à l'augmentation de la participation à un CELI. Le taux de participation à un REER a diminué, alors que le taux de participation à un RPA est demeuré stable pendant cette période. Les CELI représentent également une part accrue des cotisations totales des familles canadiennes au fil du temps. En 2020, la part des cotisations à un CELI a atteint un sommet de 51,8 %, ce qui est plus élevé que la part combinée des cotisations à un RPA et à un REER.

Cependant, les cotisations à un REER et à un CELI, ainsi que les cotisations totales à tous les comptes, sont devenues plus inégales au fil du temps. Les familles ayant un revenu plus élevé et dont les membres sont dans le principal groupe d'âge actif étaient plus susceptibles de participer à des comptes enregistrés et cotisaient généralement davantage à ceux-ci que les familles ayant un revenu plus faible et les familles plus jeunes ou plus âgées. À l'échelle nationale, les familles dans les provinces de l'Atlantique et au Nunavut étaient moins susceptibles de participer à des comptes enregistrés et cotisaient moins à ceux-ci que les familles dans les quatre plus grandes provinces.

D'autres recherches peuvent examiner la façon dont les cotisations sont liées aux limites de cotisation et aux droits de cotisation disponibles dans les REER et les CELI ainsi que les retraits effectués par la même personne dans les REER et les CELI au fil du temps. L'étude des habitudes de cotisation des mêmes personnes au fil du temps peut aider à mieux comprendre si les cotisations à l'un des comptes d'épargne enregistrés réduisent l'épargne dans un autre compte.

Références bibliographiques

Costa-Font, J., P. Giuliano et B. Ozcan. (2018). *The cultural origin of saving behavior*. PLoS ONE, 13(9), article e0202290. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0202290>.

Imbeau, E. (2015). *Analyse de la participation au Programme canadien pour l'épargne-études et des dépenses du programme selon le revenu des ménages* (produit n° SP-1142-09-17 au catalogue). Emploi et Développement social Canada. Ottawa, Ontario, Canada.

Lavecchia, A. (2018). *Tax-Free Savings Accounts: Who uses them and how?* (document de travail n° 1802E). Faculté des sciences économiques, Université d'Ottawa.

Mehdi, T. et P. Roberts. (2017). *Les taux de cotisation des ménages à certains comptes d'épargne enregistrés* (produit n° 98-200-X2016013 au catalogue). Statistique Canada.

Messacar, D. (2017). « Tendances des cotisations aux REER et des retraits préalables à la retraite, 2000 à 2013 », *Aperçus économiques*, n° 64. Statistique Canada.

Messacar, D., P.-C. Michaud et M. Laurin. (2022). *Comprendre les répercussions fiscales des régimes enregistrés d'épargne-retraite* (produit n° 36-28-0001 au catalogue). Statistique Canada.

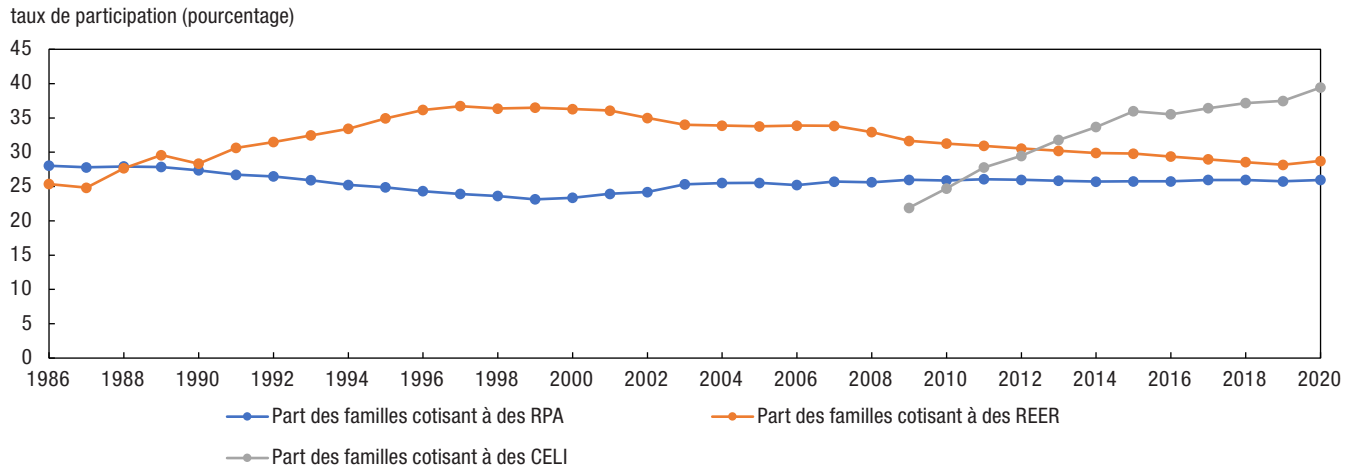
Morissette, R. et M. Drolet. (2001). « Pension coverage and retirement savings of young and prime-aged workers in Canada, 1986–1997 », *Revue canadienne d'économique*, 34(1), p. 100 à 119.

Morissette, R. et Y. Ostrovsky. (2007). « Pensions et épargne-retraite des familles », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIF au catalogue. Statistique Canada.

Annexe

Graphique A.1

Taux historiques de participation aux régimes de pension agréés, aux régimes enregistrés d'épargne-retraite et aux comptes d'épargne libre d'impôt



Note : RPA = régime de pension agréé, REER = régime enregistré d'épargne-retraite, et CELI = compte d'épargne libre d'impôt.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.